



Stationnement



- Dans la commune en général:

«Le stationnement des voitures sur les trottoirs semble être un usage dans certaines rues de notre village. Ce n'est pourtant pas acceptable. En effet, cette habitude conduit à mettre en péril les piétons obligés de descendre sur la rue (les enfants qui vont à l'école, les mamans avec leurs poussettes ou les personnes à mobilité réduite). Le risque encouru est considérable et, outre les personnes qui pourraient y subir des dommages, la responsabilité des automobilistes qui aurait entravé la libre circulation des trottoirs se trouverait inévitablement engagée.»

- Aux abords de l'école:

«Des places de stationnement sont disponibles sur l'emprise de l'école, elles seront prochainement matérialisées au sol, de plus le parking du stade est aussi un espace important qui peut être utilisé pour le stationnement. Donc est-il besoin de rappeler, qu'il est interdit de stationner sur la ou les routes, sur le passage de l'entrée de l'école et sur le chemin menant à la cantine, ce chemin est aussi l'accès aux véhicules de sécurité.

Il y va de la sécurité de tous les écoliers.

- Dans les impasses et chemins:

- Certains habitants s'approprient les voies et chemins jouxtant leur habitation, au prétexte qu'ils habitent à cet endroit. Ces accès, même s'ils ne sont que peu utilisés, restent tout de même appartenir au domaine public, de ce fait ils doivent rester praticables et accessibles par tous.



Carnaval 2012

*Le Carnaval 2012 organisé par l'Apec
Dimanche 25 Mars à 14h*

Comme chaque année, nous vous attendons nombreux pour ce moment de convivialité et de gaieté.



Syndicat du Collège du Parc à Neuillé

- Le Conseil Général a mis en place une alerte personnalisée par SMS & Téléphone, pour tous les parents d'enfants utilisant les services de Transports d'écoliers. Les parents qui ne l'aurait déjà fait, sont invités à se rendre à l'adresse <http://www.cg37.fr/index.php?media=1240> afin d'y remplir un formulaire, de cette façon ils seront prévenus de toute annulation de ramassage.



Equipement Communal

Le tracto-pelle acquis d'occasion en 1991 avait besoin d'être remplacé du fait de sa vétusté, et de sa non conformité. Le nouveau Tracto-pelle, acquis d'occasion, de marque «New Holland» est arrivé sur la commune, et va permettre aux employés communaux d'effectuer efficacement de nombreux travaux.



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly



L'Echo du Village

Février 2012

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 Janvier 2012



INFORMATION SUR LES MARCHES SOUSCRITS ET APPROBATION D'AVENANTS AU MARCHE DE L'ECOLE.

Jeux de plein air école, entreprise GTTP à Vouvray pour 7 808,00 € HT.

- Jeu de grimpe et revêtement spécifique qui va avec.

- Borne incendie pour défense école Compagnie Fermière des Services Publics (Véolia-Eau) à Joué les Tours pour 2 035,34 € HT.

- Branchement eau potable école, Compagnie Fermière des Services Publics (Véolia-Eau) à Joué les Tours pour 1 592,32 € HT.

- Acquisition d'un tracteur tondeuse de marque John Deere pour 17 206,77 € HT, Equip'Jardin à Saint Cyr sur Loire.

- Acquisition d'un tracto-pelle de marque New Holland pour 38 963,00 € HT, Ouvrard Vendée TP et BTP à Antigny (Vendée).

AVENANTS TRAVAUX CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE.

M. le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de la nouvelle école, il s'est avéré nécessaire d'engager des travaux complémentaires de certains marchés initiaux :

Lot 1 – VRD - entreprise GTTP à Vouvray

avenant 1	pour	12 558,27 € HT
avenant 2	pour	2 485,00 € HT

Lot 10 - Cloison – Isolation – Plafond placostill - entreprise Dordogne à Montlouis sur Loire

avenant 1	pour	3 706,80 € HT
-----------	------	---------------

Lot 17 - Electricité – Courants forts et faibles - entreprise Inéo Centre à Parçay Meslay

avenant 1	pour	3 278,89 € HT
avenant 2	pour	11 803,39 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public et à l'unanimité.

- Autorise M. le maire à mener à bien l'exécution de ces avenants et en assurer le paiement.

QUESTIONS DIVERSES.

M. le maire fait part au Conseil municipal que par certificat administratif en date du 23 décembre 2011 et selon les règles de la comptabilité publique, sur le budget principal une somme de 800 € a été prélevée à l'article 020 – dépenses imprévues pour être imputée à l'article 6218 – Autres personnels extérieurs, afin de rééquilibrer le chapitre de dépenses s'y rattachant.

M. le maire informe le Conseil municipal que l'INSEE vient de publier la population de notre commune au 1er janvier 2012, soit 1113 habitants.

Compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie le 10 janvier en présence de représentants des associations locales, il leur a notamment été demandé leurs besoins en locaux et mobilier.

La prochaine fête du village suivie d'un feu d'artifice se déroulera le samedi 7 juillet.

Prochaine réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue **le lundi 20 Février à 20h30 heures**, salle de la mairie.



(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils



Au sujet de vos ordures ménagères

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères est effectuée sur notre commune le Mardi matin. Par conséquent il vous est demandé de ne pas sortir vos poubelles ou sacs avant le lundi soir (y compris dans les containers). Il est interdit de mettre des objets volumineux ainsi que des déchets verts dans les containers.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères en 50 litres et 100 litres sont à votre disposition au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.



Condition Météo du 5 Février

« COUP de CHAPEAU »



Bravo et un grand merci aux déneigeurs :

Gérard Collas ainsi que Bruno Biard et Jacques Motard qui très spontanément est venu avec son tracteur dès dimanche après-midi, ils ont circulé dans les principales rues de Charentilly permettant ainsi rapidement des déplacements sécuritaires.

Lundi les employés communaux ont continué à déneiger les voies et répandre du sel.



ELAGAGE

La réglementation.

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.



COMITE des FETES

(Rappel des heures d'ouverture)

- La bibliothèque est ouverte le Mercredi & le Samedi de 10h30 à 12h.
- La vidéothèque est ouverte le Mercredi & le Samedi de 10h30 à 12h.

